MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE – BUREAU DES CONCOURS

SESSION 2027

Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017

AVIS D'EXAMEN
OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE VIA LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

CONDITIONS

Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du CAPPEI les professeurs du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les candidats désirant se présenter à l'obtention du CAPPEI par la voie de la validation de l'expérience professionnelle doivent justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50 % de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

► **OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS sur l'application « CYCLADES » 07 SEPTEMBRE 2026**
https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil

► **DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 09 OCTOBRE 2026**

Le dossier de recevabilité (livret 1) est à télécharger sur le site de l'académie
https://www.ac-normandie.fr/cappei-certificat-d-aptitude-pro-aux-pratiques-de-l-educ-inclusive-et-formation-pro-specialisee-126787

► **au plus tard (dossiers sous format numérique uniquement) : 09 OCTOBRE 2026**

Les candidats devront transmettre leur livret 1 :

- **Enseignants du premier degré :** s'inscrire sur cyclades et transmettre le livret 1 **dûment renseigné** par courriel à la rectrice de l'académie de Normandie via la DSDEN de votre département d'exercice :

- DSDEN du Calvados : dsden14-sagedpsep@ac-normandie.fr
- DSDEN de la Manche : dsden50-srh2@ac-normandie.fr
- DSDEN de l'Orne : dsden61-srh@ac-normandie.fr
- DSDEN de l'Eure : dsden27-diper@ac-normandie.fr
- DSDEN de Seine-Maritime : dsden76-dipe@ac-normandie.fr

- **Enseignants du second degré** : s'inscrire sur cyclades et téléverser le livret 1 **dûment renseigné** sur **« CYCLADES »**

Merci de préciser le choix du support sur lequel vous voulez valider votre CAPPEI VAEP : (ULIS, RASED, SEGPA, UE, AUTRES *à indiquer* …) par mail à l'adresse suivante : dec-concours3-caen@ac-normandie.fr

Date limite de dépôt des livrets 2 sur Cyclades : au plus tard le 08 mars 2027.

Les candidats non admissibles à la session 2026, qui souhaitent s'inscrire à la session 2027, doivent le faire sur Cyclades.

Une réunion d'information se tiendra le mercredi 23 septembre 2026 à 14h00 en visioconférence, vous trouverez ci-dessous le lien de connexion :
https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/639725/hash/9dcea1358e7445b9ade3b0e4bc33b3f75b046a6c

Seules les inscriptions effectuées sur l'application « CYCLADES » au cours de la période mentionnée ci-dessus pourront être prises en compte. A l'issue de cette période, aucune nouvelle inscription ne pourra âtre enregistrée.